

SOLIDARITE INTERNATIONALE

Coopération avec la Commune de La Lisa (Cuba)

- 1) Subvention exceptionnelle suite aux dégâts causés par les ouragans
- 2) Délégation municipale

**EXPOSÉ DES MOTIFS
COMMUN**

Le passage des ouragans Gustav et Ike, entre le 30 août et le 9 septembre 2008, a causé des dommages très importants dans toute l'île de Cuba. L'ampleur des dégâts économiques, sociaux et matériels est sans précédent. Le coût des dommages s'élève à 5 milliards de dollars USD et plus de 3 millions de personnes ont été touchées.

Dans tout le pays, les infrastructures, les réseaux électriques et de téléphonie, les logements, les services de santé et d'éducation, l'agriculture, les industries, les magasins d'alimentation ont subi de très importants dommages et pertes.

Les provinces les plus touchées sont Pinar del Rio et l'île de la Juventud. La Havane où se situe la commune de La Lisa, jumelée avec Ivry, a été plus épargnée en comparaison à d'autres provinces du pays.

A La Lisa, l'habitat a été le plus touché renforçant les difficultés déjà liées à ce secteur : 429 couvertures légères d'habitation ont été endommagées et 8 habitations ont été totalement détruites. Des évacuations et relogements temporaires ont eu lieu. Le quartier de La Linea - où intervient le projet de coopération entre nos deux communes dans le secteur de l'habitat et du développement urbain – est particulièrement concerné : inondations et habitats précaires endommagés. La Lisa a également subi des dégâts au niveau des écoles et autres infrastructures.

Le montant des dommages à La Lisa est évalué à 38 000 dollars.

A Cuba, la reconstruction est déjà engagée et l'aide internationale afflue. La communauté internationale se mobilise pour venir en aide aux sinistrés, notamment la coopération internationale et les associations humanitaires. L'aide internationale est en priorité destinée aux régions les plus touchées.

Face à cette catastrophe, notre responsabilité en tant que ville jumelée, est de participer à cette mobilisation en contribuant à l'aide matérielle mise en œuvre.

Par ailleurs, du 13 au 15 novembre 2008 seront organisées les XV^{èmes} rencontres de la coopération et de la solidarité des municipalités avec la ville de La Havane.

Une invitation à participer à ces manifestations a été adressée au Député-Maire d'Ivry-sur-Seine par le Maire de La Lisa.

La représentation de la Ville à ces rencontres prendra une valeur symbolique toute particulière en manifestant sa solidarité à La Lisa et à Cuba pour la reconstruction du pays qui est engagée. La ville d'Ivry-sur-Seine sera accueillie une semaine entre le 12 et le 23 novembre 2008.

Au premier trimestre 2007, la municipalité de La Lisa a initié la mise en oeuvre du projet « Etape d'urgence, diagnostic et planification de La Linea » dans le cadre du programme de coopération décentralisée « Rénovation urbaine et développement communautaire du quartier insalubre La Linea, La Lisa (Cuba) » entre les deux communes. Ce premier projet du programme récemment prolongé jusqu'à février 2010 est cofinancé par la ville d'Ivry-sur-Seine. La commune y joue un rôle de conseil et d'appui technique auprès de La Lisa. Des visites seront organisées dans le cadre de cet ambitieux projet de coopération urbaine.

Les rencontres auront également pour objet de travailler sur la perspective de développement de projets d'échanges de jeunes entre Ivry-sur-Seine et La Lisa : un groupe de jeunes (13-14 ans) de La Lisa participent de nouveau depuis 2008 au séjour Village du Monde organisé par la municipalité ; des jeunes Ivryens (14 ans) visitent quelques jours La Lisa durant un séjour de printemps à Cuba organisé par la municipalité, des opportunités existent également pour réaliser des séjours solidaires et interculturels de jeunes Ivryens à La Lisa.

Une délégation du conseil municipal, comprenant deux élus, se rendra donc à La Lisa, en réponse d'une part, à l'invitation faite par la municipalité de La Lisa pour participer aux rencontres susvisées et manifester la solidarité de la Ville face aux dégâts causés par les ouragans, et d'autre part, pour réaliser des visites et rencontres relatives aux projets et échanges communs développés entre les deux communes.

Les frais engagés à cette occasion (participation à ces rencontres, hébergement, transport) sont estimés à un montant de 4000 €.

Je vous propose donc d'accorder une subvention d'un montant de 4 000 € au profit de la commune de La Lisa pour l'aide à la réparation des dommages causés par les ouragans Gustav et Ike et d'accorder un mandat spécial à deux membres du conseil municipal afin qu'ils représentent la Ville à La Lisa.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 65.

SOLIDARITE INTERNATIONALE

Coopération avec la Commune de La Lisa (Cuba)

Subvention exceptionnelle suite aux dégâts causés par les ouragans

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Rabah Lachouri, conseiller municipal délégué, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115-1 et suivants,

vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et plus particulièrement à la coopération décentralisée,

vu les circulaires du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires étrangères du 26 mai 1994, du 20 avril 2001 et du 26 février 2003 relatives à la coopération des collectivités territoriales françaises avec des collectivités territoriales étrangères,

considérant que, suite aux violents ouragans Ike et Gustav qui ont dévasté l'île de Cuba entre le 30 août et le 9 septembre 2008, l'ampleur des dégâts économiques, sociaux et matériels est sans précédent,

considérant que, la communauté internationale se mobilise pour venir en aide à Cuba, notamment la coopération internationale et les associations humanitaires,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine a un accord de jumelage coopération avec la commune de La Lisa à Cuba, qui a subi également des dommages importants au niveau des habitats dont le montant est évalué à 38 000 dollars,

considérant que la ville a toujours exprimé sa solidarité à l'égard des populations en grande difficulté, notamment en apportant un soutien aux initiatives humanitaires,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 4 abstentions)

ARTICLE 1 : ACCORDE à la commune de La Lisa à Cuba une subvention exceptionnelle de 5 000 € au profit des victimes des intempéries causées par les ouragans Ike et Gustav.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 65.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 24 OCTOBRE 2008

SOLIDARITE INTERNATIONALE
Coopération avec la Commune de La Lisa (Cuba)
Délégation municipale

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Rabah Lachouri, conseiller municipal délégué, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115-1 et suivants et L. 2123-18 et suivants,

vu la circulaire ministérielle du 15 avril 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

vu les circulaires du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires étrangères du 26 mai 1994, du 20 avril 2001 et du 26 février 2003 relatives à la coopération des collectivités territoriales françaises avec des collectivités territoriales étrangères,

considérant que le Maire de La Lisa a adressé une invitation officielle au Député-Maire d'Ivry-sur-Seine afin qu'une délégation municipale participe aux XV^{èmes} rencontres de coopération et de la solidarité des municipalités avec la Ville de La Havane,

considérant l'importance de l'initiative pour renforcer les liens d'amitié et de coopération entre les deux communes,

considérant de cette participation aura pour objet de manifester la solidarité de la municipalité envers La Lisa suite aux dégâts importants causés par les récents ouragans Gustav et Ike et en proposant une subvention exceptionnelle à La Lisa

considérant que de cette participation se situe dans un contexte coopération décentralisée entre des communes françaises et étrangères,

considérant que cette mission aura également pour objet de réaliser des visites et des rencontres relatives au projet de coopération urbaine avec la municipalité de La Lisa, ainsi que de travailler à la perspective du développement de prochains échanges dans le domaine de la jeunesse, notamment pour réaliser des séjours solidaires et interculturels de jeunes Ivryens à La Lisa.

considérant qu'il y a lieu dès lors d'accorder un mandat spécial de représentation à deux membres du conseil municipal chargés de participer à ces manifestations et aux rencontres de travail avec la municipalité de La Lisa entre le 12 et le 23 novembre 2008,

considérant que le montant global prévisionnel des frais de mission à prendre en charge dans ce cadre est estimé à 4000 € (participation à ces rencontres, réunions de travail, hébergement, transport),

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 4 voix contre)

ARTICLE 1 : ACCORDE un mandat spécial à deux membres du conseil municipal :

- Séverine PETER,
- Rabah LACHOURI,

afin de représenter, entre le 12 et le 23 novembre 2008, la ville d'Ivry-sur-Seine à La Lisa et aux rencontres concernant les projets d'échanges et de coopération.

ARTICLE 2 : PRECISE que les frais de mission des élus seront remboursés aux frais réels, sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives, pour un montant global prévisionnel de 4000 €, et le cas échéant forfaitairement selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 65.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 24 OCTOBRE 2008